



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 38521

Texte de la question

M Jacques Badet attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante du service de santé scolaire. La réduction regrettable du nombre de médecins scolaires entraîne la suppression progressive de toute action préventive suivie et efficace, y compris dans certains cas le bilan de santé obligatoire à l'entrée de l'école élémentaire. Et quand bien même l'exécution de ces tâches prioritaires définies par la circulaire du 13 mars 1986 serait intégralement assurée, les moyens disponibles s'avèrent insuffisants pour un suivi médical satisfaisant durant l'ensemble de la scolarité des enfants. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour recruter le nombre de médecins indispensables au bon fonctionnement de ce service auquel les familles et le personnel enseignant attachent la plus grande importance.

Données clés

Auteur : [M. Badet Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38521

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1339